



Niveau d'automatisation des véhicules

Niveau 0			Niveau 1			Niveau 2						
												
Absence d'automatisation			Assistance à la conduite			Automatisation partielle						
Le conducteur assure totalement la conduite, latéralement et transversalement			Le conducteur assure la conduite, mais avec des aides plus développées			Le conducteur bénéficie d'aides importantes à la conduite, mais doit rester maître du véhicule en tout temps						
<p>C'est le conducteur qui conduit, même s'il a des assistances enclenchées Le conducteur doit en continu garder la totale maîtrise sur le véhicule et superviser tous les systèmes Il doit en tout temps pouvoir freiner, tourner, accélérer pour assurer la sécurité</p>												
L'assistance est limitée à des dispositifs momentanés et à des avertissements			L'assistance fournit une aide à la direction ou au freinage L'accélération reste totalement à charge du conducteur			L'assistance fournit une aide à la direction et au freinage. L'accélération reste totalement à charge du conducteur						
<u>Exemples :</u> Système ABS Alerte franchissement de ligne			<u>Exemples :</u> Centrage dans la voie ou Régulateur de vitesse adaptatif			<u>Exemples :</u> Centrage dans la voie et Régulateur de vitesse adaptatif						
Niveau 3			Niveau 4			Niveau 5						
												
Automatisation conditionnelle			Automatisation élevée			Automatisation complète						
Le conducteur doit pouvoir reprendre le contrôle du véhicule si nécessaire			Dans certaines conditions de circulation, le véhicule n'a plus besoin de conducteur			Le véhicule n'a plus du tout besoin du conducteur, du départ à l'arrivée et dans toutes les conditions de circulation						
<p>Ce n'est plus le conducteur, mais le véhicule, qui assure à titre principal la conduite</p>												
Le système peut conduire seul, mais le conducteur doit assurer la sécurité et être capable de reprendre, si nécessaire, la maîtrise du véhicule			Aucun véhicule n'est encore totalement équipé et apte à une telle conduite									
<u>Exemple :</u> L'"Autopilot" de Tesla			<u>Exemple :</u> Les navettes autonomes dans la vieille ville de Sion									
 Avocats de la Route			 Roulet Avocats Genève		 Avocats Léman Lausanne		 Obrist & Broquet Neuchâtel/Jura		 Fri Légal Fribourg		 +41 22 809 57 58 info@avocats-route.ch	